



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Cabinet du Préfet
Service Interministériel de défense
et de Protection Civiles**

Châlons-en-Champagne, le **22 DEC. 2020**

Le Préfet de la Marne
à
Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Marne
Monsieur le Président de l'Association
des maires de la Marne

Objet : Information préventive sur les risques majeurs : mise à jour de la liste des communes du département soumises aux risques majeurs

Réfer : Application des articles L 125-2 – R125-10 et R125-11 du code de l'environnement

P. J. : Arrêté préfectoral annuel listant les communes à risques du département et son annexe

En matière de prévention des risques - naturels ou technologiques - l'information préventive représente l'étape essentielle pour une réelle prise de conscience et une meilleure connaissance par la population des risques et des dangers auxquels elle peut être confrontée, des mesures prévues ainsi que des comportements à adopter pour faire face à ces risques.

I – Prévention

Les conditions d'exercice du droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs (champ d'application, contenu, forme et modalité d'information) sont codifiées au code de l'environnement.

Ces dispositions réglementaires précisent le partage des responsabilités en déterminant deux étapes principales de la démarche d'information préventive : le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé par le maire.

Le DDRM a été actualisé en septembre 2019.

La liste des communes marnaises exposées à un ou plusieurs risques majeurs est mise à jour et arrêtée annuellement.

Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté préfectoral n° DPC/2020/047 du 18 décembre 2020 listant les communes marnaises exposées aux risques majeurs pour 2020.

Par ailleurs, voici les évolutions recensées en 2020 en matière de prévention des risques :

→ l'approbation de la révision du Plan de Prévention de Risque Naturel Inondation de la Seine-Aval en date du 9 janvier 2020,

→ l'intégration de 12 communes reconnues en état de catastrophe naturelle
Châtillon-sur-Broué, Cheminon, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert, Outines, Pargny-sur-Saulx,
Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Vroil par arrêté du 29/04/2020,
. Verneuil par arrêté du 16 juin 2020,
. Billy-le-Grand par arrêté 6 juillet 2020,

.../...

. Reims par arrêté du 14 septembre 2020,
. Heiltz-le-Maurupt du 19 octobre 2020.

II – Gestion d'un sinistre

Concernant l'exercice de vos pouvoirs de police en cas d'évènement touchant à la sécurité civile, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a vocation à organiser les obligations des communes en matière d'information préventive (le DICRIM étant une partie du PCS) et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportement, alerte des populations, soutien aux sinistrés et appui aux services de secours.

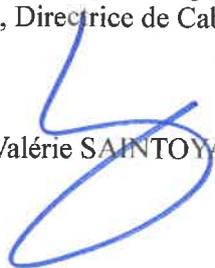
Il incombe aux communes, comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ou dotés d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé, de mettre en place un PCS.

J'appelle cependant votre attention sur le fait que toutes les communes ont intérêt à se doter d'un tel plan qui se veut le plus opérationnel possible. S'il n'est pas encore à votre disposition, le modèle simplifié de PCS « notre commune face à la crise » à partir duquel vous pouvez vous inspirer, est disponible sur le site Internet de la Préfecture :

<https://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile/Le-maire-et-la-gestion-des-risques/Le-maire-et-la-gestion-de-crise-Le-plan-communal-de-sauvegarde>

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles peut vous apporter toute l'aide indispensable pour accompagner votre démarche d'information préventive essentielle à la sécurité des administrés.

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète, Directrice de Cabinet


Valérie SAINTOYANT

Copie pour information :

Sous-préfecture de l'arrondissement de Reims
Sous-préfecture de l'arrondissement d'Épernay
Sous-préfecture de l'arrondissement de Vitry-le-François